

# APPEL A CANDIDATURE

## Ingénierie de projet

## Diagnostic territorial

## Sport santé

Date limite de dépôt des dossiers :  
**30 janvier 2020**

## 1) CONTEXTE ET ENJEUX :

La pratique régulière et modérée des activités physiques et sportives a un effet bénéfique sur la protection et la préservation de la santé, notamment en diminuant l'apparition ou l'aggravation de nombreuses pathologies chroniques. Elle constitue un déterminant important de l'état de santé des individus à tous les âges de la vie.

Une étude commandée de l'INSERM publiée en 2008 a mis en évidence le bénéfice sanitaire à maintenir une activité physique régulière, ainsi que la réduction de l'incidence des grandes pathologies dégénératives pour toute augmentation de l'activité physique au sein d'une population. Il a été également démontré l'impact positif de l'activité physique sur la diminution du stress et de la dépression et sur le bien-être des individus.

**La pratique d'une activité physique et sportive est un enjeu de santé publique inscrit dans la stratégie nationale sport santé 2019-2024.**

En vue de promouvoir les activités physiques adaptées et de les développer auprès des personnes atteintes de maladies chroniques dont les affections de longue durée, **la politique nationale prévoit une implantation équilibrée de maisons sport santé dans chaque département.**

**Afin de répondre au mieux à ce projet, un état des lieux de l'offre existante sous forme de diagnostic territorial est envisagé.**

## 2) OBJECTIFS :

L'opérateur en charge du diagnostic territorial aura pour missions de :

- Recenser les structures régionales susceptibles de dispenser des activités physiques adaptées (associations sportives, collectivités territoriales, instituts, écoles...). L'objet des structures, les actions qu'elles ont réalisées et/ou en cours, le nombre d'intervenants impliqués dans ces actions et le nombre de bénéficiaires devront être précisés ;
- Etablir la liste des professionnels qualifiés (éducateurs sportifs) et de leurs diplômes pour dispenser une activité physique adaptée (APA) sur prescription médicale ;
- Etablir une cartographie des structures et des professionnels qualifiés dans l'activité physique;
- Etablir un bilan d'expérience « sport santé » dans les maisons pluridisciplinaires de santé/maisons de santé ayant mis en place des projets en la matière ;
- Identifier la place et le rôle des caisses d'assurance maladie (tous régimes) et des mutuelles dans la promotion et la mise en œuvre de l'activité physique adaptée en Corse ;
- Identifier les freins, les leviers et les attentes du public (en particulier les personnes atteintes d'affections longue durée) à travers les associations d'usagers ;
- Rencontrer l'union régionale des professionnels de santé ;
- Rencontrer les communautés de commune ;
- Produire un compte rendu mensuel au COPIL (ARS-DRJSCS) ;
- Produire un rapport établissant le diagnostic territorial ;
- Participer à l'organisation d'un évènement collectif sous le label Sport santé.

**La durée de l'engagement est de 5 mois (de février 2020 à juin 2020).**

Le quota horaire de travail correspond à un temps partiel de 24 heures par semaines.

3) DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES FIXEE AU :

30 janvier 2020

4) COMPOSITION ET ENVOI DU DOSSIER

Tout dossier déposé hors délais ne sera pas recevable et ne sera pas examiné par les instructeurs.  
Les dossiers déclarés complets doivent comprendre les pièces suivantes :

- ◆ Dossier CERFA (joint) de demande de l'association mentionnant le ou les projets et la ou les subventions demandée(s) (Merci de joindre, au moins, ce document par mail en format PDF) ;
- ◆ L'estimation financière de l'action ;

Pour une première demande ou si un changement est survenu depuis la demande précédente :

- ◆ Les statuts de l'association (en un seul exemplaire), avec la composition du conseil d'administration et du bureau (en précisant la qualité des membres) ;
- ◆ La déclaration de l'association à la Préfecture ou son inscription au Journal Officiel ;
- ◆ Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

**DOSSIERS** : Les dossiers de demandes sont disponibles conjointement sur les sites de l'ARS de Corse [www.ars.corse.sante.fr](http://www.ars.corse.sante.fr) et de la DRJSCS de Corse <http://www.corse.drjscs.gouv.fr>

**ENVOI DU DOSSIER :**

1 exemplaire doit être envoyé par mail (format PDF) à l'adresse suivante :

[deborah.moracchini@ars.sante.fr](mailto:deborah.moracchini@ars.sante.fr)

Ou 1 exemplaire peut être adressé par courrier à l'adresse suivante :  
**ARS de Corse**, Immeuble Castellani, CS 13001, 20700 AJACCIO cedex 9

5) PERSONNES A CONTACTER

Pour toute demande de renseignement et accompagnement sur votre projet, vous pouvez vous adresser :

**À la DRJSCS de Corse :**

**Martine MAHOUDEAU – Chargée de missions**  
04 95 29 67 62 – mail : [martine.mahoudeau@jscs.gouv.fr](mailto:martine.mahoudeau@jscs.gouv.fr)

**Docteur Gaëtan BELLAMY – Médecin conseiller sport santé/handicap**  
06 03 78 11 22 – mail : [gaetan.bellamy@jscs.gouv.fr](mailto:gaetan.bellamy@jscs.gouv.fr)

**À l'ARS :**

**Déborah MORACCHINI**  
Chargée des programmes de santé  
04 95 51 99 20 – mail : [deborah.moracchini@ars.sante.fr](mailto:deborah.moracchini@ars.sante.fr)

